

Pas d'études au rabais - 29/09/2016

Namur -

Du côté d'Hénallux, on tient à mettre les choses au point. Il ne s'agit pas de simplifier les études pour ces étudiants qui présentent un handicap.

Les exigences sont identiques.

« Le handicap ne doit pas être un mur infranchissable, commente Alain Bultot. J'ai en tête cet exemple que j'avais donné dans notre implantation de Malonne. On vous demande de courir 1 500 mètres mais avec un sac à dos de 15 kg. Le service doit permettre à l'étudiant de le faire. »

Ces aides ne se concrétisent pas par des aménagements farfelus.

« Les mesures doivent être raisonnables et personnalisées, précise Maude Flémal. Cela peut se traduire par la pose d'une chaise sur un pallier pour une personne qui éprouve des problèmes de mobilité. C'est aussi l'adaptation du temps de réalisation d'un examen ou encore de supports écrits. Par exemple, pour un étudiant dyslexique, les documents nécessitent une lisibilité accrue. On ne pouvait envisager de fournir deux syllabus distincts. Nous avons donc procédé à une réécriture commune. »

Des adaptations qui, en aucun cas, n'interfèrent dans la manière dont le chargé de cours dispense sa matière.

Au-delà de l'expérience menée à Hénallux, on note aussi une collaboration entre les différents partenaires du Pôle académique de Namur, soit les deux universités de Namur et Gembloux et les 4 hautes écoles associées au pôle.

Là aussi, on échange afin de bénéficier de certaines adaptations qui se sont avérées payantes.

Le copilote commence à se faire de mieux en mieux connaître. On le retrouve sur le support des divers services d'accompagnement à la réussite de la Haute école.

Un mail va être envoyé à chaque étudiant et des flyers sont d'ores et déjà prévus pour les journées portes ouvertes et autres salons des études. De quoi inciter ceux qui doutent encore de leurs capacités à faire des études à cause d'une « différence ».

maude.femal@henallux.be

C.Dr. (L'Avenir)